

tés financières sur le dos d'autres niveaux de gouvernement. Il s'est déjà soustrait à ses obligations dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Il cherche maintenant à trahir en partie son engagement en ce qui a trait aux services judiciaires et à la sécurité.

J'ai quelques questions à poser au député. Je me demande s'il serait d'accord pour dire que le gouvernement est en train de se soustraire encore un peu plus à ses responsabilités envers les localités du pays qui ont besoin de ce service.

Le député dirait-il que cette réduction de l'engagement financier du gouvernement fédéral à l'égard des services de la GRC montre encore une fois que ce gouvernement se décharge de ses responsabilités financières sur le dos des autres niveaux de gouvernement?

**M. Kristiansen:** La réponse à la première question est oui. La réponse à la deuxième est aussi oui. La députée et moi partageons manifestement les mêmes préoccupations. On peut se permettre d'espérer qu'on travaillera maintenant avec un ministre plus raisonnable. L'espoir revient toujours. Les gens qui viennent d'accepter de nouvelles fonctions peuvent parfois montrer un peu plus de souplesse sans perdre la face. Je pense que le simple bon sens veut qu'il en soit ainsi dans ce cas.

J'ai espoir qu'en travaillant ensemble dans un esprit un peu renouvelé, nous arriverons à résoudre d'une façon ou d'une autre les difficultés qui suscitent actuellement ce conflit et que nous pourrions élaborer une proposition acceptable pour tout le monde. Je l'espère sincèrement, pour le salut du Canada.

**L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)):** J'ai été présent à la Chambre toute la journée et j'ai eu l'occasion de suivre le débat. Je veux d'abord faire quelques observations avant d'entrer dans le vif du sujet.

Je déplore beaucoup que nous assistions à ce genre de débat sur une question aussi importante, non seulement en raison du rôle que joue la GRC et de l'estime qu'on lui porte d'un océan à l'autre, mais aussi parce que nous n'avons pas eu la chance de discuter plus en profondeur de la question dont nous sommes saisis.

À mon avis, l'intervention du député d'Edmonton-Sud-Est, qui se plaint de la façon dont le député livre son discours, n'apporte rien à la bonne marche des travaux de la Chambre. Chacun a sa façon de prononcer un discours.

### *Les crédits*

Certains mettent beaucoup de temps à préparer une allocution, ils réfléchissent longuement à la question et font leurs devoirs d'élus. Par conséquent, ils aiment, plus que d'autres, consulter le texte qu'ils ont préparé. À mon avis, c'est un choix qui devrait être personnel. Je connais le Règlement de la Chambre, madame la Présidente, mais je ne pense pas que le fait de prendre la parole uniquement pour se plaindre de la façon dont un discours est livré ajoute beaucoup au ton et à la teneur du débat. J'estime également inutile de proférer des insultes comme celles que nous avons entendues cet après-midi. On nous a traités de crétins. Ces propos n'ont pas tellement leur raison d'être dans une discussion et un débat intelligents à la Chambre.

Nous parlons d'une question très importante. La GRC, les services de police de notre pays et notre conduite par rapport à autrui sont fondamentaux dans tout pays, quel qu'il soit. À mon avis, nous aurions une meilleure opinion de nous-mêmes et de notre pays si nous nous portions, de part et d'autre de cette Chambre, le même respect que nous accordons à la GRC. Je regrette que nous n'ayons pu discuter davantage de la question.

• (1550)

Je voudrais utiliser les quelques minutes qui restent pour aborder un certain aspect de la question. Nous n'avons pas l'intention, et il n'a jamais été question, de supprimer les services. C'est ce que certains ont laissé sous-entendre, et j'ignore d'où ils tiennent cette idée. Aucun député du parti ministériel n'a laissé entendre qu'à défaut d'en arriver à un accord satisfaisant dans un certain laps de temps, il y aurait suppression des services. Il n'en est absolument pas question. Ce serait inacceptable pour les députés des deux côtés de cette Chambre, ainsi que pour l'ensemble des Canadiens, et c'est quelque chose que le gouvernement n'a jamais envisagé.

Deuxièmement, quelqu'un a insinué que le solliciteur général proposait d'étriper la GRC. Étriper est un terme très fort qui évoque, vous en conviendrez, des images pour le moins fatales. Ce n'est pas ce que nous proposons.

Permettez-moi, madame la Présidente, de vous donner certains chiffres à l'appui de mes dires. Si l'on prend l'exercice financier 1988-1989 comme point de comparaison, on constate que l'administration de la GRC d'un océan à l'autre a coûté environ 1,2 milliard de dollars. C'est beaucoup d'argent. De ce montant, environ 500 millions de dollars—il s'agit de chiffres ronds—ont servi à